L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 4 SEPTEMBRE 1870. 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. DIMANCHE MATIN, 4 SEPTEMBRE

VENTES À L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour le détail, voir aux annonces.

Le Sheriff, à midi, à la Bourse des Négociants : Un Entrepôt, rue Royale. Cinq terrains situés dans le Deuxième District, rue du Canal, Girod et More, avec bâtisses les bâtisses qui y sont.

Charles E. Fortier, à la Bourse d'encan, salle à la rotonde de l'Hôtel St Charles : Ses annonces des soixante-dix qu'il y trouvera ; Une autre place sur St Louis, entre Johnson et ; Il vous fera une façade des rues et Louis Marie, et du autre à l'angle des rues Prieur

J. J. Montgomery, au No 42, rue Bonaire, Division et Esplanade : 41 lettres de bois pour chambres à coucher, salon et salle à manger, fauteuils, tapis, poêles, &c.

Hedman, Marks & Co., au No 56 de la rue Chartres : Marchandises sèches et lingerie.

Schuyler & Rice, au No 56 de la rue de Chartres : Articles de toilette et boutonnerie.

Morgan, sur la Levée, au pied de la rue Main.

ATTENTION !

VENTE CONTENTIEUSE.

Vente par le shériff du fonds de magasin et des Magasins avec continuation d'annonce à Mardi prochain.

ATTENTION !

Propriété améliorée de valeur sur un Canal.

Voir procès-verbal de vente sur la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à ; plusieurs emplacements situés dans ce terrain ; Une autre propriété située entre Marais et Claiborne, avec bâtisses les bâtisses qui y sont.

Charles E. Fortier, à la Bourse d'encan, salle à la rotonde de l'Hôtel St Charles : Ses annonces des soixante-dix qu'il y trouvera ; Une autre place sur St Louis, entre Johnson et ; Il vous fera une façade des rues et Louis Marie, et du autre à l'angle des rues Prieur

J. J. Montgomery, au No 42, rue Bonaire, Division et Esplanade : 41 lettres de bois pour chambres à coucher, salon et salle à manger, fauteuils, tapis, poêles, &c.

Hedman, Marks & Co., au No 56 de la rue Chartres : Marchandises sèches et lingerie.

Schuyler & Rice, au No 56 de la rue de Chartres : Articles de toilette et boutonnerie.

Morgan, sur la Levée, au pied de la rue Main.

La Reddition de Napoléon.

Depuis que les dépêches françaises de Paris ne font plus mention de la reddition de Napoléon, nous nous sentons plus disposés à douter du désastre que a subi du maréchal MacMahon, un de la confiance de l'Empereur. La nouvelle est venue de plusieurs sources différentes. Le comte Palikao a voulu s'y préparer les à Paris en annonçant des échecs ; par Bazaine et MacMahon.

Souscription française.

Le mouvement, qui augmentait tous les jours, a pris hier un développement extraordinaire. Le bureau de la souscription, établi dans le magasin de MM. Davis et Cassard, rue des Carondelet, a été littéralement envahi par une foule compacte qui apportait son offrande patriotique. Les dames elles-mêmes, qui, jusqu'ici, s'étaient tenues à l'écart, ont voulu prendre part à cette manifestation de sympathie pour la France, et, à midi, on comptait déjà plus de 200 souscripteurs, dont les noms, avec le chiffre de leurs souscriptions, couvraient plusieurs pages.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui que les noms de ceux qui ont souscrit pour des sommes importantes ; mais nous publierons demain la liste complète de tous les souscripteurs, grands et petits, qui ont répondu à l'appel de leurs frères malheureux.

Nous sommes heureux de constater que la souscription française a été accueillie avec faveur par la population américaine, et que, parmi les souscripteurs, on trouve les noms de plusieurs de nos concitoyens les plus distingués.

Nous espérons que la souscription ouverte aujourd'hui produira une somme considérable, et que nos compatriotes, en répondant à notre appel, donneront une nouvelle preuve de leur générosité et de leur sympathie pour la France.

Les souscriptions seront reçues au bureau de l'Abeille, rue de Chartres, No 73, et au bureau de MM. Davis et Cassard, rue des Carondelet, No 42.

Le produit du concert est dès à présent à disposition. Les billets non vendus peuvent être retournés au bureau de l'Abeille, rue de Chartres, No 73, ou au bureau de MM. Davis et Cassard, rue des Carondelet, No 42.

Nous prions instamment ceux qui ont souscrit pour des billets de vouloir bien en solder le montant, afin que le compte des frais du concert puisse être définitivement réglé.

NOS PÈRES EN 1792.

Sous ce titre le *Gaulois* publie un résumé historique des faits relatifs à l'invasion de la France en 1792. On verra parce que la France a su faire à cette époque, alors que tout lui manquait, ce dont elle peut être capable aujourd'hui avec les immenses ressources dont elle dispose pour armer ses enfants.

L'ennemi avait envahi la France !!! La Patrie était en danger ! L'Assemblée se déclara aussitôt en permanence.

Notre époque de 1870 ressemble tant au passé qu'il est d'une poignante actualité de faire un rapide résumé des séances de l'Assemblée de 1792 pendant le peu de temps que l'ennemi resta impuni sur notre sol, c'est-à-dire de la prise de Verdun à la bataille de Valmy.

Lundi, 3 septembre 1792. — Le ministre de l'intérieur prononce que l'ennemi est à la fois à Stenay, Lille, Sedan, Montmédy, Verdun et Longwy. Le ministre de la guerre Servan se plaint qu'on répand de faux bruits pour agiter le peuple et demande qu'il soit fait démenti par l'Assemblée. Sur la proposition de Gensonné, on met aux voix un décret destiné à cimenter l'union des citoyens et la paix intérieure. Sur la proposition de Guadet, on met aux voix un décret destiné à éteindre les dissensions funestes. Ces deux décrets, mis aux voix, sont déclarés par l'Assemblée inutiles, comme ne faisant que répéter ce qui a été déjà décrété. Les personnes détenues pour la manifestation du 20 juin sont mises en liberté. — De sévères mesures sont ordonnées contre ceux qui ont reçu ou répandu de l'argent pour exciter des émeutes.

Mardi, 4 septembre. — Une foule de pétitionnaires demande prêts à partir dénie devant l'Assemblée. — Pour protéger la ville, on décide la formation d'un camp sous Paris, de Montmartre à Chelles. — Sur la proposition de Lacroix, on décrète qu'une Commission extraordinaire sera chargée d'examiner les nouvelles du pouvoir exécutif pour les propager. — Lecture de la lettre du général Dumouriez annonçant que, malgré les échecs, l'armée est enthousiaste et que les camarades se soutiennent : une femme a emporté seule 60 Prussiens en leur faisant boire son vin. — De tous côtés arrive la nouvelle des enrôlements volontaires empressés.

Mercredi, 5 septembre. — Un membre fait savoir qu'on vient d'arrêter à la frontière un convoi d'or et d'argent en vertu de la loi qui défend l'exportation du numéraire français. Les conducteurs ont été fusillés et pareil sort attend les expéditeurs. — Nouvelle affluence de volontaires qui arrivent par centaines avec Verdun et Clermont pour défendre Longwy. — Second duel de Rebecqui avec Jullien, qui l'accuse d'avoir voté pour la guerre par ambition. Rebecqui, qui a déjà tué son adversaire à Marseille, le remplacera le 20. — Par un décret on met à la disposition du ministre de la guerre 6 millions pour faire des balles avec leurs entremets en plomb.

Samedi, 8 septembre. — Députés de bataillons de volontaires qui partent demain, et décrétés de mention honorable. — Les femmes, les vieillards et les enfants sont mis en réquisition pour aller travailler aux fortifications de Paris. — Les Commissaires envoyés dans le Midi rendent compte de leur mission. Partout grand enthousiasme, mais malheureusement complètes anarchie, surtout à Marseille. — Lecture d'une lettre du rappel des officiers de différentes armées pour les impatibles facteurs de la Corse. — Décret de la Convention nationale qui déclare que les personnes et les propriétés des citoyens français sont sous la sauvegarde de la nation, et que quiconque violera ou pillera sera puni de mort. — Les dons patriotiques abondent. — Le village de Bourg-la-Reine demande à s'appeler Bourg-l'Égalité. — Le Comité de surveillance ordonne l'arrestation de plusieurs personnes suspectes. — Le maire de Paris annonce que 15,000 hommes sont partis pour l'armée, et que 20,000 autres vont partir. — Le ministre de la guerre annonce que Longwy s'est rendu le 23 août, après huit jours de bombardement. — Le ministre Roland, au nom de l'Assemblée, proclame la patrie en danger. — Le commandant de la garde nationale parisienne, Santerre, demande à marcher à la tête de 20,000 hommes. — Le maire de Paris annonce que 42,000 hommes sont partis pour l'armée, et que 30,000 autres vont partir. — Le ministre de la guerre annonce que Longwy s'est rendu le 23 août, après huit jours de bombardement. — Le ministre Roland, au nom de l'Assemblée, proclame la patrie en danger. — Le commandant de la garde nationale parisienne, Santerre, demande à marcher à la tête de 20,000 hommes. — Le maire de Paris annonce que 42,000 hommes sont partis pour l'armée, et que 30,000 autres vont partir.

Dimanche, 9 septembre. — Lecture d'une lettre de Dumouriez qui demande qu'on lui complète à 45,000 hommes son armée de ligne, qui, avec 15,000 hommes de la Moselle et 15,000 hommes de Kellermann, qui a couvert Thionville et surveille la Sarre, pourra se faire à cette époque, alors que tout lui manquait, ce dont elle peut être capable aujourd'hui avec les immenses ressources dont elle dispose pour armer ses enfants.

L'ennemi avait envahi la France !!! La Patrie était en danger ! L'Assemblée se déclara aussitôt en permanence.

Notre époque de 1870 ressemble tant au passé qu'il est d'une poignante actualité de faire un rapide résumé des séances de l'Assemblée de 1792 pendant le peu de temps que l'ennemi resta impuni sur notre sol, c'est-à-dire de la prise de Verdun à la bataille de Valmy.

Lundi, 3 septembre 1792. — Le ministre de l'intérieur prononce que l'ennemi est à la fois à Stenay, Lille, Sedan, Montmédy, Verdun et Longwy. Le ministre de la guerre Servan se plaint qu'on répand de faux bruits pour agiter le peuple et demande qu'il soit fait démenti par l'Assemblée. Sur la proposition de Gensonné, on met aux voix un décret destiné à cimenter l'union des citoyens et la paix intérieure. Sur la proposition de Guadet, on met aux voix un décret destiné à éteindre les dissensions funestes. Ces deux décrets, mis aux voix, sont déclarés par l'Assemblée inutiles, comme ne faisant que répéter ce qui a été déjà décrété. Les personnes détenues pour la manifestation du 20 juin sont mises en liberté. — De sévères mesures sont ordonnées contre ceux qui ont reçu ou répandu de l'argent pour exciter des émeutes.

Mardi, 4 septembre. — Une foule de pétitionnaires demande prêts à partir dénie devant l'Assemblée. — Pour protéger la ville, on décide la formation d'un camp sous Paris, de Montmartre à Chelles. — Sur la proposition de Lacroix, on décrète qu'une Commission extraordinaire sera chargée d'examiner les nouvelles du pouvoir exécutif pour les propager. — Lecture de la lettre du général Dumouriez annonçant que, malgré les échecs, l'armée est enthousiaste et que les camarades se soutiennent : une femme a emporté seule 60 Prussiens en leur faisant boire son vin. — De tous côtés arrive la nouvelle des enrôlements volontaires empressés.

Mercredi, 5 septembre. — Un membre fait savoir qu'on vient d'arrêter à la frontière un convoi d'or et d'argent en vertu de la loi qui défend l'exportation du numéraire français. Les conducteurs ont été fusillés et pareil sort attend les expéditeurs. — Nouvelle affluence de volontaires qui arrivent par centaines avec Verdun et Clermont pour défendre Longwy. — Second duel de Rebecqui avec Jullien, qui l'accuse d'avoir voté pour la guerre par ambition. Rebecqui, qui a déjà tué son adversaire à Marseille, le remplacera le 20. — Par un décret on met à la disposition du ministre de la guerre 6 millions pour faire des balles avec leurs entremets en plomb.

Samedi, 8 septembre. — Députés de bataillons de volontaires qui partent demain, et décrétés de mention honorable. — Les femmes, les vieillards et les enfants sont mis en réquisition pour aller travailler aux fortifications de Paris. — Les Commissaires envoyés dans le Midi rendent compte de leur mission. Partout grand enthousiasme, mais malheureusement complètes anarchie, surtout à Marseille. — Lecture d'une lettre du rappel des officiers de différentes armées pour les impatibles facteurs de la Corse. — Décret de la Convention nationale qui déclare que les personnes et les propriétés des citoyens français sont sous la sauvegarde de la nation, et que quiconque violera ou pillera sera puni de mort. — Les dons patriotiques abondent. — Le village de Bourg-la-Reine demande à s'appeler Bourg-l'Égalité. — Le Comité de surveillance ordonne l'arrestation de plusieurs personnes suspectes. — Le maire de Paris annonce que 15,000 hommes sont partis pour l'armée, et que 20